



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet,
Directeur du Cabinet*

Paris, le - 9 AVR. 2019

Le ministre de l'intérieur

à

**Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône**

NOR : INTS1909097J

Objet : Sécurité routière, désignation d'interlocuteurs départementaux pour le développement de clubs locaux « entreprises et sécurité routière ».

L'atteinte des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière nécessite la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière. A ce titre, le monde de l'entreprise présente des enjeux majeurs rappelés dans l'axe 1 du CISR du 9 janvier 2018.

Le risque routier professionnel concerne plusieurs millions d'utilisateurs sur la route. Les trajets liés au travail représentent 14 % de la mortalité routière et le risque routier est la première cause de mortalité liée au travail. De plus, il conduit à 8 millions d'arrêts de travail, soit un coût pour les entreprises de 725 millions d'euros.

Le 11 octobre 2016 a été lancé un appel national aux entreprises pour qu'elles adoptent les « 7 engagements pour une route plus sûre ». A ce jour, plus de 1000 entreprises représentant plus de 3 millions de salariés se sont engagées.

Le 27 décembre 2018 le délégué à la sécurité routière vous a adressé l'instruction interministérielle relative à la prévention du risque routier professionnel, qui vous donne un levier d'action important permettant de travailler plus étroitement avec les entreprises, par l'action des DIRECCTE et de la CNAMTS.

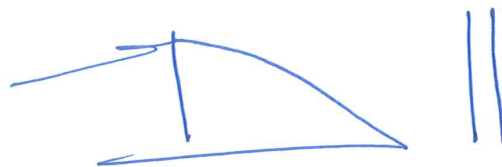
Il est important d'intensifier nos efforts sur les petites entreprises et pour cela les clubs locaux « entreprises pour la sécurité routière » qui existent dans certains départements depuis plusieurs années ont montré leur efficacité.

Au vu de ces résultats, je souhaite que vous puissiez étudier la possibilité de créer ou développer ces clubs dans votre département.

Le délégué à la sécurité routière réunira le 14 juin 2019 à Paris les interlocuteurs que je vous demande de désigner avant le 15 mai 2019 (bpal-atr-dsr@interieur.gouv.fr).

Pour mener à bien cette action, il pourra vous être alloué un soutien financier hors PDASR dès 2019.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation.



Stéphane BOUILLON